



## Paiement jour férié

Par **mala34**, le **27/06/2020** à **16:38**

Bonjour,

Je travaille comme agent de nettoyage industriel. J'ai été embauchée le 10 février pour effectuer des remplacements de congés. Selon ma convention, il faut 3 mois d'ancienneté révolus pour bénéficier du paiement des jours fériés, sauf le 1er mai. En mai, j'ai donc bien perçu le paiement du 1er mai, pas du 8 mai ni du jeudi de l'Ascension alors que ce dernier était le 21 mai, j'avais donc bien le 3 mois d'ancienneté requis.

Je me demande si c'est une erreur ou si c'est normal car depuis le 10 février j'ai travaillé toutes les semaines sauf 1ere semaine de mars et 1ere semaine d'avril. Donc peut-être que dans les 3 mois d'ancienneté, ils comptent 3 mois entiers, soit 12 semaines consécutives ? 3 mois révolus est ce que cela signifie 3 mois complets ? ou la date d'entrée compte comme date de départ même s'il y a eu des périodes non travaillées ?

Merci de votre attention.

Par **P.M.**, le **27/06/2020** à **18:06**

Bonjour,

Trois mois d'ancienneté c'est trois mois de présence ou d'absences prises en compte comme par exemple les congés payés, le congé maternité, un arrêt-maladie professionnelle ou consécutif à un accident de travail ou autres prévues à la Convention Collective applicable...

Par **mala34**, le **28/06/2020** à **10:07**

Merci de votre réponse. Du coup, il est normal de ne pas avoir eu le jeudi de l'Ascension. Je verrai pour le 14 juillet, lui, ça fera bien plus de 3 mois d'ancienneté.

Merci.

Par **mala34**, le **28/06/2020** à **22:45**

Enfin, en comptant bien, j'ai travaillé 14 semaines du 10 février au jeudi de l'Ascension, du moins c'était ma 14e semaine, donc ils auraient bien dû me payer ce jour férié, les 3 mois étaient révolus.

Par **P.M.**, le **29/06/2020** à **08:22**

Bonjour,

En tout cas, un mois ce n'est pas 12 semaines car en 2020, ils ont tous plus de 28 jours et le calcul est à faire de date à date avant le jour férié et en déduisant les absences non prises en compte...

Par **mala34**, le **29/06/2020** à **10:41**

Merci je vais vérifier cela précisément mais il me semble qu'au 21 mai, jour de l'Ascension, j'avais dépassé les 3 mois requis.

Cordialement